

Compte-rendu du conseil municipal

4 avril 2012

Date de la convocation	le 23 mars 2012
Présents	MM. Bosment, Tirard-Collet, Roybon, Decard, Fornoni, Guely Pavan, Sasso, M ^{mes} Reynaud-Dulaurier, Callet, Charvet-Tasset, Hirrien, Lesage, Marcinkowski, Roels et Tomai
Excusés	MM. Cozzi, Blanc et Junet
Secrétaire de séance	M ^{me} Roels

Approbation du dernier PV

Le procès verbal du conseil municipal du 14 mars est approuvé à l'unanimité.

Organisation des élections présidentielles

Pour le premier tour des élections présidentielles, le 22 avril, les élus se sont proposés pour tenir le bureau de vote alternativement comme suit :

8-10h	Gracieuse Marcinkowski, Franck Pavan, Jean-Paul Decard
10-12h	Franck Sasso, Jean-Luc Fornoni, Bruno Guely
12-14h	Jean-Louis Roybon, Michel Tirard-Collet, Jocelyne Lesage
14-16h	Gaëlle Tomai, Agnès Callet, André Junet
16-18h	Isabelle Roels, Emmanuelle Charvet-Tasset, Sylvie Reynaud-Dulaurier

Délibérations

1) Extension du gymnase : choix des prestataires de travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'ouverture des plis du marché à procédure adaptée concernant l'extension du gymnase a eu lieu le 20 mars. La commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 27 mars pour valider les offres.

Après ouverture de ces plis et négociation, il s'avère que les meilleures offres sont celles présentées dans le tableau ci-dessous.

N° lot	Intitulé lot	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Lot n°1	Gros oeuvre maçonnerie	Tomai	34 016.08 €	40 683.23 €
Lot n°2	Charpente bois couverture	CSC Menuis	16 603.98 €	19 858.36 €
Lot n°3	Cloisons doublage plafonds	CSC Menuis	2 497.91 €	2 987.50 €
Lot n°4	Menuiserie extérieure	CSC Menuis	4 342.98 €	5 194.20 €
Lot n°5	Serrurerie	CSC Menuis	3 496.85 €	4 182.23 €
Lot n°6	Menuiserie intérieure	Rossi	5 350.70 €	6 399.44 €
Lot n°7	Carrelage	Sogreca	2 357.10 €	2 819.09 €
Lot n°8	Peinture	Charton Collet	2 885.48 €	3 451.03 €
Lot n°9	Chauffage ventilation sanitaire	Glenat	7 578.00 €	9 063.29 €
Lot n°10	Electricité	SFIE	6 515.00 €	7 791.94 €
Coût de l'opération			85 644.08 €	102 430.32 €

Au coût d'opération, il faut ajouter environ 3 500 € pour le coordonnateur sécurité.
Les travaux auront lieu entre mai et juillet.

La commission propose donc de retenir les offres susmentionnées.

Mme Hirrien Est-ce chaque fois le moins disant qui a été retenu ?

M.Tirard-Collet Pas forcément, une pondération a été faite par rapport à la qualité technique.

M. Bosment C'est l'architecte qui a préparé l'appel d'offres et notamment la publication dans les Affiches.

M^{lle} Tomai ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, soit 15 voix pour, décide :

D'accepter ces offres et d'approuver les actes d'engagement,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à l'extension du gymnase auprès des prestataires ci-dessus et à engager les démarches nécessaires.

2) Renouvellement du marché aménagement centre village lot 2

Suite à la défection de l'entreprise Citéos sur le lot 2 de l'aménagement du centre village : réseaux secs et feux tricolores, la commune a résilié le marché après trois courriers en recommandé, dont le dernier de mise en demeure.

A priori, trois sociétés sont intéressées. Afin de désigner un nouveau titulaire, pouvoir est donné par anticipation au Maire de signer un marché de travaux sur avis de la Commission d'Appel d'Offres. Ladite commission se réunira le vendredi 6 avril à 16h.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire de souscrire le marché « aménagement du centre village, lot 2 : réseaux secs et feux tricolores » avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché et l'autorise à signer tous documents ou actes pour réaliser cette opération.

3) Compte administratif communal 2011

Monsieur le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel Tirard-Collet, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. François Bosment, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité, décide de :

1) lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	79 997.72			332.55	79 997.72	332.55
Opérations de l'exercice	619 188.60	510 935.34	904 864.74	1 169 642.28	1 524 053.34	1 680 577.62
Totaux	699 186.32	510 935.34	904 864.74	1 169 974.83	1 604 051.06	1 680 910.17
Résultat de clôture	188 250.98			265 110.09		76 859.11
Restes à réaliser	122 689.00	97 615.00			122 689.00	97 615.00
Totaux cumulés	821 875.32	608 550.34	904 864.74	1 169 974.83	1 726 740.06	1 778 525.17
Résultats définitifs	213 324.98			265 110.09		51 785.11

2) constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4) voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4) Compte de gestion communal 2011

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2011 dressé par M^{me} Touche, receveur,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

décide, à l'unanimité, de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5) Affectation du résultat du compte administratif communal 2011

Suite à la présentation du compte administratif ainsi que du compte de gestion 2011 et au résultat de clôture qui en découle, il ressort un excédent cumulé de fonctionnement de 265 110.09 € et un déficit cumulé d'investissement de 188 250.98 € hors crédits reportés.

Les crédits reportés sont de 122 689 € et les recettes reportées de 97 615 €, soit 51.785,11 € de crédits reportés à combler. Il y a donc lieu de délibérer sur le montant de l'affectation à l'investissement 2012 à prévoir.

La commission finances propose d'affecter à l'investissement 2012 au compte 1068 la somme de 265 000 € et le solde de 110.09 € au compte 002 de fonctionnement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter à l'investissement 2012 au compte 1068 la somme de 265 000 € et le solde de 110.09 € au compte 002 de fonctionnement.

6) Taxes communales 2012

Pour finaliser le budget primitif 2012, il y a lieu de fixer les taux d'imposition 2012.

Pour mémoire, les taux 2011 et 2010 étaient les suivants :

- taxe d'habitation 14.02 %
- taxe foncier bâti 20.50 %
- taxe foncier non bâti 56.84 %

L'adjoint aux finances précise que les bases augmentent de 1,5 % environ. La commission propose de ne pas augmenter les taux car l'opération lotissement des Brosses doit rapporter de l'argent à la commune. Cela fait trois ans que la commune n'a pas augmenté les taux. Les taux restent dans une bonne moyenne par rapport à la strate des communes de la même taille, ce qui permet de bénéficier d'un bon taux de financement du Conseil général.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes locales.

7) Budget primitif communal 2012

M. le premier adjoint présente et commente le projet de budget primitif 2012.

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général : augmentation de 0.1 % entre 2011 et 2012

60612 Taxe sur l'électricité : désormais, les communes sont soumises à 8 % de taxes

6064 Poids des consommables de l'imprimante multifonctions en 2011

6227 Frais de contentieux pour l'affaire Gonon en 2011

6236 Impression de l'ouvrage des compagnons de Volvredo en 2011

62668 Le compte est supprimé dans la nomenclature, la dépense est affectée au compte 6554

Charges de personnel : diminution expliquée par le chevauchement de 2 postes au grade de rédacteur sur 4,5 mois en 2011

6458 Cotisation à un organisme d'action sociale pour le personnel votée fin 2011

Charges de gestion courante

6574 Subvention de 2 000 € à Fader en 2011 non reprise en 2012

Dépenses de fonctionnement : diminution de 0.5 % par rapport à l'exercice 2011

Recettes de fonctionnement

6419 Remboursement des salaires du FLPA et de l'agence postale communale

7311 Contributions directes.

7351 Taxe sur l'électricité, 18 000 € cette année liée à la 2^e tranche d'aménagement du centre village

7381 Taxe droits de mutation estimée avec prudence

- 74832 Attributions FDTP 2010 et 2011 touchées en 2011
- 7495 Dotation pour les titres sécurisés répartie sur 3 ans 2009, 2010, 2011
- 7788 Participation CAPV pour le chemin du Viéron de 15 000 € en 2011

Dépenses d'investissement

- 202 Les travaux liés au PLU ne seront pas engagés cette année
- 204 Olon : la commune ne pourra pas tout faire en 2012 compte tenu des délais.
- 2183 Programme de renouvellement des ordinateurs de l'école à raison de 2/an
- 2183 Serveur mairie + progiciels e-magnus 11 000 € à prévoir.
- 2183 Le parc des photocopieurs et imprimante multifonctions est vieillissant. Les matériels sont fatigués et tombent régulièrement en panne. M. Guely demande pourquoi la commune ne souscrit pas un contrat de location plutôt que d'achat. M. Tirard-Collet répond que l'investissement permet de récupérer la TVA.
- 2184 Colombarium rempli, donc rachat d'un bloc de 6 cases ou 12 cases
- 2188 Défibrillateur jugé prioritaire
- 2188 Destraficateurs permettant des économies d'énergie, soit un investissement rentabilisé en 1 an
- 2313 Mme Roels trouve dommage de reporter encore l'investissement sur la toiture du lavoir car il tombe en ruine et c'est un pan du patrimoine qui disparaît
- 2313 Mme Hirrien estime que la promesse d'achat du cabinet médical par la commune n'encourage pas la mise en vente à un tiers. Le panneau « à vendre » sur la façade n'est pas assez visible.
- 2315 Goudronnage de l'allée du cimetière : l'urgence est l'allée principale car y a déjà eu des chutes à déplorer, dans l'idéal, les allées transversales seront également à goudronner
- 2315 Voiries
- 2315 Exutoire des eaux de la serve déjà fait en urgence

Recettes d'investissement

- 10223 TLE : prudence même si pas mal de constructions
- 1641 37 500 € pour l'enfouissement des lignes sur la RD 1092 et un emprunt court terme, soit 295 000 € d'emprunt pour couvrir les dépenses prioritaires. A affiner en fonction des dépenses retenues pour équilibrer la section d'investissement.

Le budget d'investissement proposé s'élève, en dépenses comme en recettes à 1 118 900 €.

M. Tirard-Collet explique le budget annexe Lotissement des Brosses, afin de montrer l'excédent qui sera dégagé et le financement possible des dépenses d'investissement. Avec la marge bénéficiaire du budget annexe, soit 512 000 €, la commission finances propose de financer des projets d'intérêt général, comme la sécurisation de l'Olon, l'extension du gymnase, la salle communale. Un emprunt court terme doit être inscrit au budget en attendant le virement de l'excédent du budget annexe. Etant donné que 6 lots du lotissement des Brosses vont être vendus rapidement (4 compromis de vente déjà signés et 2 en instance), peut-être ne sera-t-il pas nécessaire de recourir à l'emprunt. Cette opération doit permettre de désendetter la commune et d'équiper fortement le village.

Cette année étant consacrée à de très grosses opérations comme l'aménagement centre village, le PLU, la sécurisation de l'Olon et l'extension du gymnase, la commission finances propose de reporter les autres investissements en 2013.

Les élus après débat maintiennent dans leur majorité leur volonté de mettre la toiture du lavoir dans les priorités, soit 12 000 € ajoutés aux dépenses. L'emprunt est

augmenté d'autant, soit 307 000 € d'emprunt. Le budget d'investissement est arrêté en dépenses comme en recettes à 1 130 9000 €.

M. Roybon souhaite que soit refait le chemin de Claix. Comme les routes n'ont pas trop souffert du gel, cela pourra passer en point à temps.

M. Roybon rappelle qu'il était opposé pour sa part à la seconde tranche de l'aménagement du centre village.

Il est proposé au Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel Tirard-Collet, délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2012 dressé par M. François Bosment, maire, après présentation des prévisions budgétaires 2012 et réflexion sur les dépenses d'investissement prioritaires, de voter le budget primitif pour l'exercice 2012.

Le budget primitif 2012 de fonctionnement est proposé en dépenses comme en recettes pour la somme de 1 106 037 €.

Le budget primitif 2012 d'investissement est proposé en dépenses comme en recettes pour la somme de 1 118 900 €. Les élus décident d'y ajouter 12 000 € pour la toiture du lavoir en dépenses et en emprunt à court terme en recettes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2012 de fonctionnement pour la somme de 1 106 037 € et d'investissement pour la somme de 1 106 037 €.

8) Compte administratif budget annexe lotissement des Brosses 2011

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel Tirard-Collet, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. François Bosment, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, décide, à l'unanimité, de :

1) lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés					0.00	0.00
Opérations de l'exercice		450 000.00	219 369.68		219 369.68	450 000.00
Totaux	0.00	450 000.00	219 369.68	0.00	219 369.68	450 000.00
Résultat de clôture		450 000.00	219 369.68			230 630.32
Restes à réaliser					0.00	0.00
Totaux cumulés	0.00	450 000.00	219 369.68	0.00	219 369.68	450 000.00
Résultats définitifs						230 630.32

2) constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4) voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9) Compte de gestion budget annexe 2011

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2011 dressé par M^{me} Touche, receveur,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

décide, à l'unanimité, de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10) Affectation du résultat du compte administratif budget annexe 2011

Suite à la présentation du compte administratif ainsi que du compte de gestion 2011 et au résultat de clôture qui en découle, il ressort un déficit de fonctionnement de 219 369.68 € et un bénéfice d'investissement de 450 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter le déficit de fonctionnement au compte 002 en dépenses,- résultat de fonctionnement reporté-, et l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes,- résultat d'investissement reporté-.

11) Budget annexe 2012

Il est proposé au Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel Tirard-Collet, délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2012 dressé par M. François Bosment, maire, après présentation des prévisions budgétaires 2012 et réflexion sur les dépenses d'investissement prioritaires, de voter le budget primitif pour l'exercice 2012.

Le budget primitif 2012 de fonctionnement est proposé en dépenses comme en recettes pour la somme de 1 511 929.36 €.

Le budget primitif 2012 d'investissement est proposé pour la somme de 1 501 559.68€.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de voter le budget annexe 2012 de fonctionnement pour la somme de 1 511 929.36 € et d'investissement pour la somme de 1 501 559.68 €.

Informations

1) Travaux sur l'Olon

Le conseil syndical du Siho le 23 mars a voté son budget prenant en compte en recettes et en dépenses les travaux sur l'Olon à Vourey.

Le dossier technique des travaux est pratiquement abouti et devrait recevoir un avis favorable de la DDT. La partie juridique de la déclaration d'utilité publique (DUP) qui est prévue sera assurée par M. Gaillard du bureau EI2A, en collaboration avec M. Bally d'ERGH. Cela devrait permettre d'effectuer une partie des travaux (hors lit de l'Olon) en 2012, les autres étant programmés pour 2013.

2) Commissions municipales

CCAS : le budget du CCAS 2012 a été voté en recettes comme en dépenses pour la somme de 13 000 € le 20 mars.

3) Fonctionnement du Pays Voironnais

Pas d'information particulière à l'ordre du jour.

4) Questions diverses

La société GEG a fait le point avec la commune sur la création d'un réseau de gaz. Elle a confirmé que le raccordement au gaz naturel n'est pas possible pour elle. En revanche, elle propose de créer 3 réseaux locaux raccordés au gaz propane :

- dans le quartier Sanissard à partir du réseau créé en 2011,
- dans la zone artisanale de Chantarot,
- dans le centre ville à partir de la route du stade, vers la RD 1092, puis de part et d'autre du carrefour.

Cette proposition est acceptable et devrait être mise en œuvre dans l'année.

Le conseil s'est achevé à 21h15.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 9 mai.